



Contacts administration :

- info@ebkrw.org
- assistante@ebkrw.org
- resp-financier@ebkrw.org

Contacts direction :

- dir-secondaire@ebkrw.org
- dir-etablissement@ebkrw.org

Réf. : EBK-2020 -2021/001

Kigali, le 08 septembre 2021

Appel d'offre public à la concurrence ***Etude de construction d'un hall sportif***

Organisation pour l'Enseignement à Programme Belge au Rwanda

« ECOLE BELGE DE KIGALI »,

BP 268,

Kigali

KG784

District: Gasabo

Secteur : Gisozi

Cellule: Ruhango

Village: Ntora

1. TYPE DE FOURNISSEUR

Cabinet d'architecte(s)

2. CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse.

Qualité esthétique et fonctionnelle des réalisations antérieures.

3. OBJET DU MARCHE

L'École Belge souhaite se doter d'une infrastructure sportive constituée d'un hall, de vestiaires, douches et sanitaires, ainsi que d'une salle de psychomotricité.

À ce stade, différentes options coexistent, en particulier en termes de taille ; en fonction d'une estimation grossière des coûts basée sur ces différentes options, un projet final devra être défini.

L'Ecole Belge de Kigali souhaite recruter un Cabinet d'architectes qui fera l'étude pour donner les dérivables suivants :

1. Estimation grossière (rough estimate) des différentes options
2. Elaboration du cahier des charges
3. Plans

4. Détail quantitatif approximatif (bill of quantities)
5. Évaluation des coûts

Le Cabinet doit soumettre son offre financière pour cette étude ainsi qu'une offre financière pour la surveillance des travaux de construction qui sera considérée une fois que le projet de construction sera réalisé.

Les soumissionnaires potentiels peuvent obtenir plus d'amples informations sur demande par e-mail adressé au Directeur Administratif et Financier (DAF), resp-financier@ebkrw.org.

4. DATES

Date de fin de réception des offres : 29 septembre 2021 à 12h00

5. EXPERIENCE

Soumettre un portfolio d'un maximum de réalisations similaires (avec au moins 5 attestations à l'appui), de préférence effectivement construites (au moins 2 construites).

6. MODÈLE DE SOUMISSION

Enveloppe sous pli fermé à la réception de l'École Belge de Kigali à Gisozi, avec la mention suivante :

« Directeur d'Établissement,
Offre pour l'étude architecturale d'un hall sportif de l'École Belge de Kigali »

L'enveloppe doit contenir l'offre technique et l'offre financière.



Pierre DULIEU
Directeur d'Établissement

ANNEXE : SPECIFICATIONS GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DU HALL SPORTIF

1. Lieu de construction

Le lieu de construction est sur la parcelle de l'École.

Dans les plans initiaux (fournis sur demande), pour lesquels ont été octroyés des permis de bâtir, un hall sportif avait été prévu à gauche du terrain de basket et à droit de la piscine, dans l'axe est-ouest.

Il faudra décider du meilleur positionnement du hall sportif en tenant compte de l'environnement, et de la future construction de la piscine, de manière à ce que ces infrastructures forment un ensemble harmonieux. Il peut éventuellement être placé sur l'actuel terrain de basket, pour autant que le coût ne s'en trouve pas augmenté.

2. Infrastructures

Un hall omnisports prévu pour accueillir des terrains :

- De badminton
- De volley-ball
- De basket-ball

Ainsi qu'un mur d'escalade (qui pourra être construit ultérieurement sur un pan du hall).

Cette infrastructure sera munie :

- De deux vestiaires (un vestiaire garçons et un vestiaire filles) capables d'accueillir environ vingt personnes. Si un banc est installé sur le périmètre libre du vestiaire, il faut compter environ 80 cm par personne. Chaque vestiaire est muni d'un WC et de quatre douches.
- De deux ensembles de WC (hommes / femmes) accessibles sans entrer dans le vestiaire, avec trois cabinets de toilettes et trois lavabos chacun.
- D'une pièce de stock de matériel d'environ 15 m².

De manière optionnelle :

- Une salle de psychomotricité d'au minimum 64m². Cette salle pourrait exploiter la même surface que celle des vestiaires et autres locaux annexes, soit avec les vestiaires à l'étage, soit étant elle-même à l'étage. Cette salle n'a pas besoin d'autant de hauteur que le hall sportif.

3. Dimensions

À ce stade, les dimensions du hall sportif ne sont pas arrêtées. Elles dépendent fortement des coûts, qui restent encore assez flous.

Il y a une option restreinte et une option maximale.

Option restreinte :

Elle correspond aux dimensions d'un terrain de basket :

Longueur : 32m

Largeur : 26 m

Hauteur : 9m.

Option maximale :

Elle correspond aux dimensions de deux terrains de volley-ball :

Longueur : 28m

Largeur : 26m

Hauteur : 9m.

4. Sol

À moins d'une alternative plus durable et/ou plus économique mais tout aussi performante sur le plan sportif, le sol du gymnase ainsi que celui de la salle de psychomotricité devrait être en résine de polyuréthane.

Du béton lissé et/ou du carrelage pourront convenir pour les autres sols.

5. Esthétique

Une dimension esthétique devra être donnée à l'ensemble, qui ne sera pas seulement fonctionnel. Cet aspect ne pourra pas affecter, sauf marginalement, le coût de la construction, ni son côté fonctionnel.

Le design du bâtiment sera à la fois sobre et contemporain.

